



06 MARS 2024

Ouagadougou, le

COMMUNIQUE

Le Burkina Faso connaît depuis le 13 janvier 2022, un épisode de grippe aviaire. Le pays a effectivement enregistré cent trente-trois (133) foyers de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) ou grippe aviaire, dans les élevages avicoles modernes et traditionnels, et trois (03) foyers dans l'avifaune (Tourterelles et Charognards), dans douze (12) régions sur treize (13).

La maladie a occasionné des mortalités évaluées à six cent quatre-vingt et un mille quatre cent cinquante (681 450) volailles.

A la date du 23 janvier 2023 cependant, tous les foyers étaient entièrement éteints et les déclarations d'infection ont été levées dans les régions.

Alors que le Burkina Faso a entamé le processus d'auto déclaration de pays indemne, un nouveau foyer est apparu le **1^{er} mars 2024 au secteur 23 de l'arrondissement N°05 de la Commune Urbaine de Ouagadougou, province du Kadiogo, région du Centre**. La réaction des services vétérinaires a permis de mettre en œuvre des mesures de riposte adéquates qui ont conduit à l'éteinte du foyer.

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques appelle toutefois les éleveurs à la vigilance maximale, au regard de la gravité de la maladie. Il rassure que les mesures idoines ont été prises pour la surveillance dudit foyer en vue d'endiguer toute résurgence de la maladie et prévenir l'apparition d'éventuels nouveaux foyers. Il invite les acteurs de la filière avicole et l'ensemble des populations à signaler dans les meilleurs délais, tout constat de mortalité massive d'oiseaux domestiques et sauvages aux services compétents.

Ismaël Sombié
Commandant Ismaël SOMBIE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

